



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 659-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2021, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 659-2021 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 28 avril 2021, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 3 mai 2021.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière